

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0473**

commune (s) : Oullins

objet : Autorisation donnée à Cité Nouvelle de déposer un permis de démolir et de construire portant sur les parcelles cadastrées section AK n° 20, 21, 421 et 422 situées 35, rue Voltaire et 58, rue Pasteur à Oullins dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0473**

commune (s) : Oullins

objet : **Autorisation donnée à Cité Nouvelle de déposer un permis de démolir et de construire portant sur les parcelles cadastrées section AK n° 20, 21, 421 et 422 situées 35, rue Voltaire et 58, rue Pasteur à Oullins dans le cadre de la réalisation de logements sociaux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 15 mars 1993, du tènement de 1 437 mètres carrés situé rue 35, rue Voltaire et 58, rue Pasteur à Oullins et cadastré sous les numéros 20, 21, 421 et 422 de la section AK.

Ces parcelles ont été acquises dans le cadre de l'ouverture d'une voie nouvelle entre la rue Pasteur et la rue du Buisset. Ce projet est aujourd'hui abandonné.

Ces biens communautaires ont fait l'objet d'une consultation d'opérateurs de logements sociaux dont le lauréat est Cité Nouvelle.

Ce projet concerne la réhabilitation d'un bâtiment ainsi que la construction d'un autre pour un programme d'environ 20 logements.

Dans ce cadre, il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise Cité Nouvelle ou toute société se substituant, à déposer un permis de démolir et de construire portant sur le tènement communautaire faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise Cité Nouvelle ou toute société se substituant à déposer un permis de démolir et de construire portant sur les parcelles cadastrées section AK n° 20, 21, 421 et 422, rues Voltaire et Pasteur à Oullins.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.